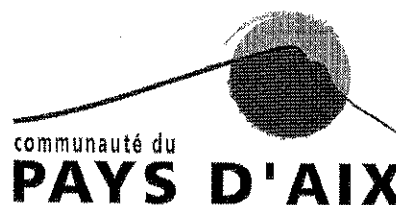


Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20130606-2013_A065-DE
Date de télétransmission : 18/06/2013
Date de réception préfecture : 18/06/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 6 JUI 2013
PRESIDENCE DE MONSIEUR GERARD BRAMOULLÉ

2013_A065

**OBJET : Aménagement du territoire - Aménagement d'un pôle d'échanges à la gare SNCF de Meyrargues -
Approbation du programme général de travaux**

Le 6 juin 2013, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 31 mai 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient Présents : AGARRAT Henri – AGOPIAN Jacques – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AREZKI Alain – ARNAUD Christian – BARBAT-BLANC Odile – BARRET Guy – BAUTZMANN Marcel – BELLUCCI Angélique – BENNOUR Dahbia – BENON Charlotte – BERNARD Christine – BLAIS Jean-Paul – BONFILLON Jean – BONTHOUX Odile – BORDET André – BOULAN Michel – BOYER Michel – BRAMI Helliot – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CASSAN René – CATELIN Mireille – CHARDON Robert – CHARRIN Philippe – CHORRO Jean – CIOT Jean-David – DAGORNE Robert – DE PERETTI François-Xavier – DELAVET Christian – DELOCHE Gérard – DESCLOUX Odette – DEVAUX Pierre – DEVESA Brigitte – DUFOUR Jean-Pierre – DUPERREY Lucien – FERAUD Jean-Claude – FERAUD Pierre – FILIPPI Claude – FOUQUET Robert – GARCIA Daniel – GARÇON Jacques – GASCUEL Jacques – GERACI Gérard – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe – LAFON Henri – LAGIER Robert – LECLERC Jean-François – LEGIER Michel – LICCIA Marcel – LONG Danielle – LOUIT Christian – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MARTIN Richard – MAURICE Jany – MERGER Reine – MICHEL Claude – MICHEL Marie-Claude – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – MOUGIN Jacques – MOYA Patrick – OLLIVIER Arlette – PATOT Gérard – PELLENC Roger – PERRIN Jean-Claude – PERRIN Jean-Marc – PIERRON Liliane – PIN Jacky – QUARANTA Alain – RIVORY Olivia – ROUARD Alain – ROUGIER Jacques – ROUSSEL Jacques – SANTAMARIA Danielle – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SILVESTRE Catherine – SLISSA Monique – TAULAN Francis – TRINQUIER Noëlle – VALETA Marie-José – VENEL Gérard – VEYRUNES Bernard – VILLEVIELLE Robert

Étai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André

Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités

Territoriales : AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BRUNET Danièle donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc – CHAZEAU Maurice donne pouvoir à MERGER Reine – CHEVALIER Eric donne pouvoir à OLLIVIER Arlette – CONTE Marie-Ange donne pouvoir à FERAUD Pierre – CRISTIANI Georges donne pouvoir à MAURICE Jany – DECARA Yannick donne pouvoir à FILIPPI Claude – DEMENGE Jean donne pouvoir à ALBERT Guy – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à BARBAT-BLANC Odile – DILLINGER Laurent donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – DUCATEZ-CHEVILLARD Christine donne pouvoir à CHARRIN Philippe – FENESTRAZ Martine donne pouvoir à PIERRON Liliane – GALLESSE Alexandre donne pouvoir à TAULAN Francis – GARNIER Eliane donne pouvoir à GARCIA Daniel – GUINIERI Frédéric donne pouvoir à LECLERC Jean-François – JONES Michèle donne pouvoir à LOUIT Christian – JOUVE Mireille donne pouvoir à ROUGIER Jacques – LARNAUDIE Patricia donne pouvoir à GERACI Gérard – MATAS Henri donne pouvoir à BENON Charlotte – MOHAMMEDI Amaria donne pouvoir à BENNOUR Dahbia – MOINE Anne donne pouvoir à PIN Jacky – MUSSET Alain donne pouvoir à DUFOUR Jean-Pierre – NELIAS Mireille donne pouvoir à PATOT Gérard – ORCIER Annie donne pouvoir à MOUGIN Jacques – PAOLI Stéphane donne pouvoir à SILVESTRE Catherine – PORTE Henri-Michel donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude – RENAUDIN Michel donne pouvoir à MORBELLI Pascale – RIVET-JOLIN Catherine donne pouvoir à SANTAMARIA Danielle – ROVARINO Isabelle donne pouvoir à DESCLOUX Odette – SUSINI Jules donne pouvoir à DELOCHE Gérard – TERME Françoise donne pouvoir à BRAMI Helliot – TONIN Victor donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – TRAN PHUNG CAU Catherine donne pouvoir à AGARRAT Henri

Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BABULEAUD Jean-Pierre – BOUTILLOT Guy – BUCKI Jacques – CURINIER Erick – DAVENNE Chantal – GACHON Loïc – GOURNES Jean-Pascal – GUEZ Daniel – GUINDE André – HAMARD-OULMI Nadira – JAUME Emmanuelle – JOISSAINS Sophie – JOISSAINS-MASINI Maryse – MAURET Jacques – MEDVEDOWSKY Alexandre – NICOLAOU Jean-Claude – PIZOT Roger – POITOU Frédéric – POTIE François – SANGLINE Bruno

Secrétaire de séance : Odile BARBAT-BLANC

Monsieur Jean CHORRO donne lecture du rapport ci-joint.

CONSEIL DU 6 JUIN 2013

Rapporteur : Jean CHORRO

Thématique : Aménagement du territoire / Déplacements, transports et infrastructures

**Objet : Aménagement d'un pôle d'échanges à la gare SNCF de Meyrargues -
Approbation du programme général de travaux
Décision du Conseil**

Mes Chers Collègues,

La gare SNCF de Meyrargues est située en bordure de la RD96 sur un emplacement stratégique en Val de Durance. La perspective de desserte renforcée à moyen terme devrait modifier l'organisation des transports en commun routier et entraîner un rabattement vers la gare ferroviaire. Cette gare doit ainsi être aménagée en pôle d'échanges multimodal.

La présente délibération vise à approuver le programme général d'aménagement du pôle d'échanges proposé, le coût global prévisionnel de l'opération évalué à 1,94 M€ HT (hors acquisition foncière), le planning prévisionnel de l'opération et à solliciter des participations financières au taux le plus élevé possible auprès des partenaires potentiels de cette opération.

Exposé des motifs :

Présentation :

La gare SNCF de Meyrargues est située à proximité de la route départementale 96. Actuellement en service, la desserte ferroviaire a été renforcée avec le passage de 15 trains par jour et par sens.

Les projets de renforcement de la capacité de la voie menés par RFF et le Conseil Régional PACA devraient se traduire par une augmentation de la desserte pour arriver à moyen terme à un doublement du trafic ferroviaire avec 3 arrêts par heure et par sens en période de pointe.

Cette perspective de desserte renforcée ainsi que son emplacement stratégique dans le Val de Durance, devrait modifier l'organisation des transports en commun routiers vers Aix-en-Provence et un rabattement vers la gare ferroviaire, laquelle doit être aménagée en pôle d'échanges favorisant les pratiques multimodales :

- Un parking pour rabattre les usagers automobiles sur le train (le parking actuel propose 25 à 30 places).
- Des quais de bus pour inciter à venir à la gare en TC routier et se rabattre sur le train.
- Une accessibilité deux roues immédiate et sécurisée.

Un tel aménagement semble possible eu égard à l'importante disponibilité foncière, dont RFF, la SNCF, la commune de Meyrargues sont propriétaires.

Définition du besoin :

- Fréquentation en gare de Meyrargues :

L'étude de faisabilité réalisée en 2010 indique que les estimations de fréquentation réalisées à l'horizon 2020 montrent un trafic de 1565 voyageurs / jour prenant en compte :

- La création de nouvelles haltes ferroviaires à la Calade et Venelles.
- Une réduction des temps de parcours ferroviaires de 15 %
- Des fréquences de desserte allant jusqu'à 20 min par sens en heure de pointe.

- Dimensionnement du parking et de la gare routière :

En comparant avec les aménagements réalisés notamment en gare de Simiane dans un contexte similaire et en modulant le ratio d'usagers train stationnant leur véhicule en gare, l'étude de faisabilité préconise de prendre en considération un parking de 100 à 150 places avec une possibilité d'extension de + 100 places et l'aménagement de 4 quais pour les cars (CG13 et CPA).

- accès à la RD 96 :

Les accès au pôle d'échanges depuis la RD 96 devront être modifiés en supprimant le tourne à gauche au droit de l'accès actuel à la gare et en s'appuyant sur le giratoire existant au droit du centre commercial à l'ouest via le chemin BDR parallèle

à la RD96. Ce giratoire devra être réaménagé pour permettre la giration des autocars.

Le principe de fonctionnement des accès au site de la gare sera le suivant :

- Entrée / sortie pour tous les mouvements au droit du giratoire et chemin BDR
- Maintien des seuls mouvements en tourne - à - droite au droit du carrefour d'accès actuel à la gare.

Eléments du Programme pour l'aménagement du pôle d'échanges de Meyrargues:

Le programme qui vous est proposé prévoit donc les grands principes d'aménagement de base suivants :

- L'aménagement du parking Nord d'une capacité de 60 à 95 places sur le terrain correspondant à l'espace stabilisé utilisé actuellement par la SNCF.
- L'aménagement du parking Sud d'une capacité de 50 à 55 places le long du chemin BDR dans la partie large.
- Le maintien de la noue plantée de platanes entre ces deux parkings.
- L'aménagement de 4 quais de bus au plus proche du bâtiment voyageurs en bordure Nord du parking.
- L'aménagement d'une voie de dépose minute au plus proche du bâtiment voyageurs, en bordure Nord du parking avec sortie de dépose minute au sein du parking.
- Une perspective visuelle dégagée sur le bâtiment de la gare ferroviaire depuis l'accès actuel RD96.
- L'aménagement d'une piste vélo en bordure Nord du chemin BDR et de la noue plantée, de cheminements piétons parallèles au parking avec passerelle sur la noue et traversée du parking Nord.
- L'aménagement d'une bande arborée entre le parking Nord et la voie de circulation des cars.
- L'élargissement du chemin BDR en voie à double sens de circulation d'une largeur de 6.50 m.
- La création d'une voie d'accès à la RD96 depuis le chemin BDR et sa jonction avec le giratoire existant au droit du centre commercial.
- Le réaménagement du giratoire existant pour permettre la giration des autocars (rayon extérieur 15m)
- La création d'un bassin de rétention et de décantation pour récupérer les eaux de ruissellement du giratoire.
- L'ensemble des dispositifs d'éclairage des voies et du parking.
- Les aménagements paysagers d'accompagnement de ce projet.

Coût de l'opération :

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, le coût global de l'opération est estimé à 1 940 000 € HT (hors acquisition foncière) qui se décompose ainsi :

- Etudes d'exécution :
 - o maîtrise d'œuvre : 90 000 €HT
 - o Etudes diverses et frais annexes: Etudes de sol, Plans topographiques, CSPS, CT,...: 50 000 €HT
- Travaux : 1 800 000 €HT

Planning prévisionnel de l'opération :

Désignation d'un maître d'oeuvre : deuxième semestre 2013

Début des travaux : quatrième trimestre 2014 (hors contrainte foncière)

Durée des travaux : 6 à 8 mois

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'avis de la Commission Transports du 30 avril 2013 ;

VU l'avis du Bureau communautaire du 16 mai 2013.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le programme général pour l'Aménagement du pôle d'échanges de Meyrargues ;
- **APPROUVER** le coût prévisionnel de l'opération relatif à l'investissement (hors acquisition foncière) :

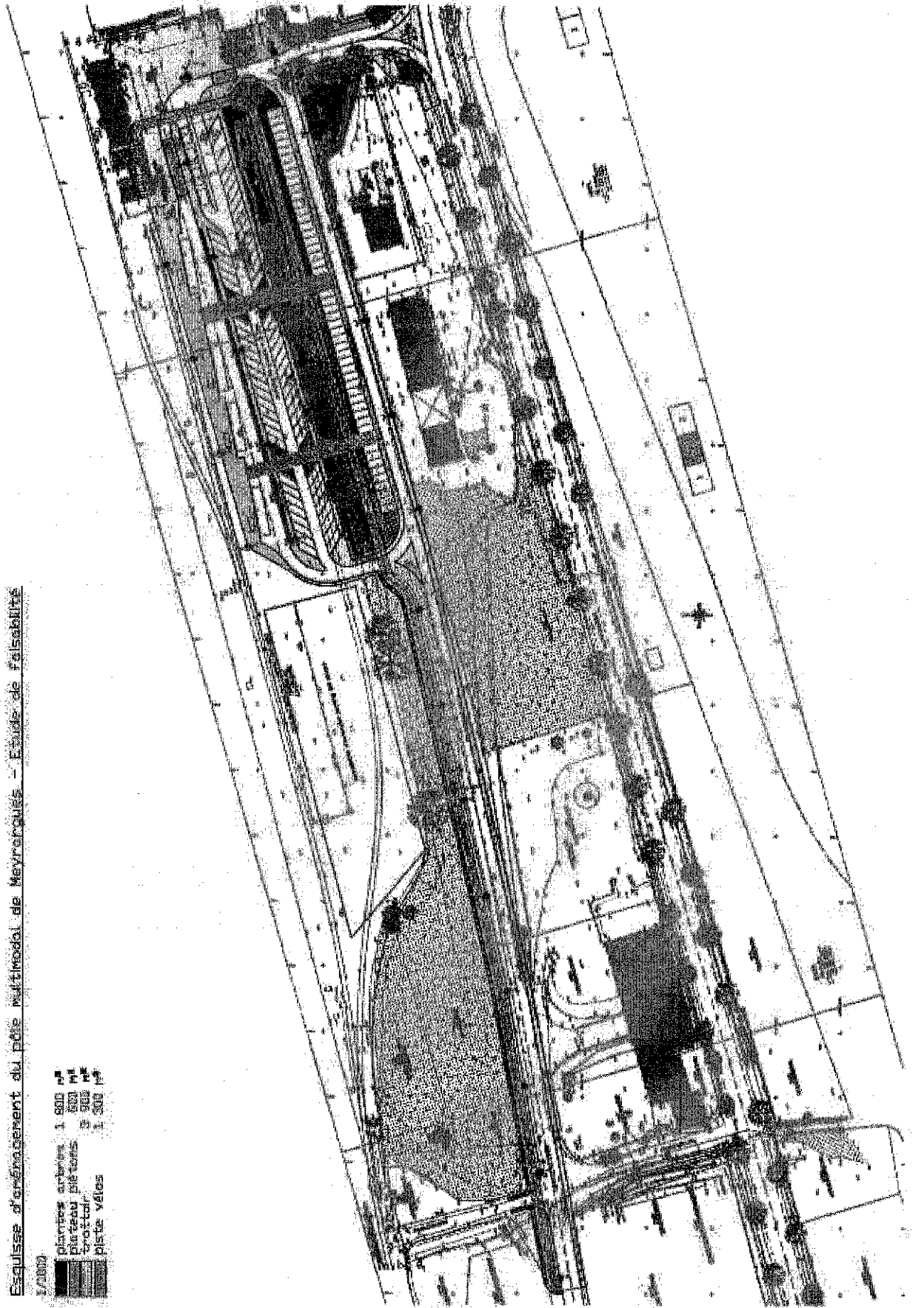
1 940 000 € HT soit 2 320 240 € TTC ;

- **APPROUVER** le planning prévisionnel de l'opération ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à prendre toute décision relative à cette opération ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à solliciter des participations financières au taux le plus élevé possible, auprès des partenaires potentiels de cette opération et à signer tous les documents s'y rapportant.

Esquisse d'aménagement du pôle multimodal de Meyronquès - Etude de faisabilité

1/1000

	placettes artères	1 500 m ²
	placettes piétons	1 500 m ²
	tracé trottoir	1 500 m ²
	piste vélos	1 500 m ²



**OBJET : Aménagement du territoire - Aménagement d'un pôle d'échanges à la gare SNCF de Meyrargues -
Approbation du programme général de travaux**

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	124
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	124
Majorité absolue	63
Pour	124
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI



17 JUIN 2013